

## **Charte francilienne pour l'engagement citoyen des entreprises**

### **Pour des entreprises qui s'engagent dans des pratiques de responsabilité écologique et sociale en Région Île-de-France**

Les démarches de Responsabilité Sociétale des entreprises (RSE) sont devenues aussi bien une nécessité qu'une opportunité pour les entreprises : évolution de la réglementation, de la demande des consommateurs, compétitivité sur les marchés, attraction des talents. A l'heure où les crises sociales, sanitaires, climatiques et énergétiques se succèdent et affectent l'activité opérationnelle des entreprises, l'impact territorial apparaît comme un levier déterminant pour les entreprises pour maintenir leur durabilité et leur attractivité. **Dans ce contexte, la Région Île-de-France, grâce aux financements qu'elle octroie aux TPE et PME, souhaite non seulement développer leur impact économique, mais également répondre aux enjeux écologiques, sociaux et sociétaux, en faisant de ses entreprises lauréates de véritables ambassadrices RSE sur son territoire. Ainsi, afin de mobiliser et d'inciter les entreprises lauréates des aides régionales à la mise en place de pratiques écologiques et sociales, la Région Île-de-France a souhaité développer un parcours d'engagement RSE, dont la première étape constitue la signature d'une Charte francilienne pour l'engagement citoyen des entreprises.** Cette charte, qui prend la forme d'un référentiel d'actions RSE ambitieuses et concrètes, poursuit **l'objectif principal d'engager les entreprises franciliennes dans l'initiation et/ou la progression de leur démarche d'impact social et environnemental.** Dans une logique d'accompagnement, les entreprises lauréates auront accès à une offre de services RSE pour progresser dans leurs actions et valoriser leurs avancées.

**Engagement des entreprises :** Au titre de la subvention qui vous a été accordée par la Région Île-de-France, **vo**tre entreprise s'engage à progresser sur au moins 1 axe identifié. Une participation à au moins une session d'accompagnement est attendue de la part de votre entreprise pour confirmer le versement du solde de la subvention régionale qui vous a été accordée. En complément, une fiche déclarative faisant l'état des actions RSE mises en place lors de la période de conventionnement sera à compléter au terme de votre financement.

#### **ENGAGEMENT 1 : INITIER UNE TRANSFORMATION ECOLOGIQUE**

1. AMELIORER le niveau de connaissances de l'entreprises et des collaborateurs grâce à des sessions de sensibilisation aux enjeux environnementaux.
2. MESURER son empreinte carbone et élaborer un plan d'action ciblé sur les postes d'émission les plus polluants (outils de production, énergie, achats de produits et/ou de matières, utilisation des produits et services vendus, logistique et mobilité, et/ou bâtiment).
3. PRODUIRE de manière durable en engageant une démarche d'économie circulaire (augmenter la part du recyclage, du réemploi ou de la réparation des matières achetées et/ou produites, éco-concevoir ses produits et services à partir d'une analyse du cycle de vie, etc.).

#### **ENGAGEMENT 2 : AGIR POUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE ET SALARIALE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

4. SENSIBILISER et former les collaborateurs, notamment les managers, aux stéréotypes et aux discriminations professionnelles.
5. REALISER un diagnostic égalité professionnelle pour mesurer les écarts de situation entre les femmes et les hommes (écart de rémunération, de progression et de poste).
6. FORMULER un plan d'action pour améliorer les conditions de travail des femmes à travers notamment la mise en place d'une démarche de labélisation.

#### **ENGAGEMENT 3 : INCLURE DES PERSONNES ELOIGNEES DE L'EMPLOI (handicap, jeunes décrocheurs, habitants de QPV)**

7. REALISER un diagnostic des actions mises en œuvre dans l'entreprise pour intégrer des personnes éloignées de l'emploi.
8. RECRUTER des personnes éloignées de l'emploi dans l'entreprise.
9. IMPLIQUER les salariés dans des actions de bénévolat et de mécénat de compétences auprès d'associations œuvrant à l'insertion de ces publics.

#### **ENGAGEMENT 4 : PARTICIPER AU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

10. ACHETER ET SOUS-TRAITER auprès de structures de l'Economie sociale et solidaire (dont les entreprises inclusives : secteur du travail protégé et adapté, secteur de l'insertion par l'activité économique).
11. LABELLISER ses pratiques vertueuses (environnement, achats, engagement sociétal).
12. ADOPTER un modèle à impact et/ou social et solidaire (une raison d'être, société à mission, un agrément et/ou un statut ESS).

Paul Roudaut, gérant  
